



BRISE

## LE LABEL « ENTREPRISE ÉCO-DYNAMIQUE »

La troisième Table Ronde de BRISE (le Réseau Bruxellois Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement) s'est tenue le jeudi 27 octobre dernier, au siège de Bruxelles-Environnement, sur la thématique des « Ecolabels » d'entreprise. L'objectif était de présenter le processus bruxellois de labellisation « éco-dynamique » et d'évaluer dans quelle mesure les représentants syndicaux sont associés à cette démarche.

La matinée d'analyse et de réflexion s'articulait autour de témoignages et de la mise en commun des bonnes (et mauvaises) pratiques en la matière dans certaines entreprises déjà titulaires du label : les Cliniques universitaires Saint-Luc, la Banque nationale de Belgique, Tractebel Engineering et l'Administration communale de Watermael-Boitsfort.

### Dynamiques multiples

Après une présentation technique et théorique (voir l'encadré), les représentants des entreprises concernées étaient donc invités à partager leurs expériences propres. Il en est ressorti que les dynamiques de mise en œuvre des politiques environnementales au sein du monde du travail sont portées par des acteurs très diversifiés. S'il a été, dans la plupart des cas, difficile de mettre les questions liées à l'environnement à l'agenda des CPPT et que, souvent, ce sont des intérêts financiers qui ont finalement décidé les employeurs à agir, les initiateurs des « plans d'actions » environnementaux sont multiples : dans certains cas, les représentants syndicaux, dans d'autres les travailleurs eux-mêmes ou encore les dirigeants de manière unilatérale. Et il est effectivement important de confronter le fait que la question est peu abordée dans le cadre des structures de concertation avec... la motivation prononcée des employeurs pour des raisons de marketing et de 'greenwashing', comme on dit aujourd'hui. De là, une question importante et récurrente, concernant la non-association d'une part des délégués syndicaux et d'autre part des travailleurs dans le façonnement, la mise en œuvre et l'évaluation de ces plans.

### Et les syndicats ?

Et si les travailleurs ne sont pas encore assez efficacement sensibilisés, c'est qu'on n'y associe pas suffisamment... leurs délégués syndicaux. C'est ainsi que la plupart des participants et intervenants reconnaissent la nécessité d'une plus



grande implication des syndicats dans la sensibilisation environnementale en entreprise, appelant de leurs vœux que ce soit désormais l'une des exigences réglementaires liées à l'obtention du label éco-dynamique ! En effet, la revendication syndicale d'une plus grande association des travailleurs ne procède pas d'un mouvement de mode, mais bien d'une conviction profonde que la problématique de l'environnement constitue bel et bien un terrain de concertation et de négociation. Au-delà du geste pour la planète, il en va des conditions de travail des ouvriers et des employés : sécurité, hygiène, confort, etc. De plus, de manière générale, nous sommes ici face à un secteur porteur de durabilité des entreprises et... d'emplois.

### Gestes quotidiens

Les actions menées sont aussi de natures très différentes, mais toutes convergent vers les performances environnementales et écologiques des infrastructures de travail. Parmi les solutions classiques, de l'ordre du bon geste au quotidien, on relèvera la généralisation du recyclage, l'attention accrue à la consommation des appareils de bureau, l'encouragement à l'utilisation des transports publics ou du vélo mais aussi, de manière générale, la meilleure isolation des bâtiments.

Des initiatives plus originales commencent également à émerger : on entend certains « éco-conseillers » parler de ruches installées sur les toits, d'achats hebdomadaires de paniers bios voire de jeux de rôles, de journées thématiques, d'« éco-coachs ». Globalement, l'on constate un vrai entrain pour cette démarche de labellisation qui, spontanément ou non, a pour effet de motiver les entreprises à devenir plus « vertes ». Les éco-accompagnateurs, éco-conseillers, coordinateurs développement durable et autres M. Énergie, se multiplient et l'on assiste à la création de postes temps-plein dévolus entièrement à l'écologisation des entreprises. Plus de 175 entreprises sont d'ores et déjà labellisées à Bruxelles et, si les syndicats pouvaient s'emparer mieux encore de cette tendance et y développer une solide expertise, il y en aurait sans doute davantage encore...

## LE PROCESSUS D'ÉCO-LABELLISATION

Le label « Entreprise éco-dynamique » est un label d'éco-gestion spécifique à la région de Bruxelles-Capitale, initié et organisé par Bruxelles-Environnement. C'est un label gratuit, graduel, de 1 à 3 étoiles, renouvelable tous les 3 ans, décerné par site d'activité.

Une entreprise éco-dynamique prend en compte l'environnement dans sa gestion quotidienne.

Par la labellisation, la structure s'engage dans une démarche progressive d'amélioration continue.

Les thèmes principaux d'amélioration pris en compte pour la délivrance du label sont :

- l'énergie ;
- la mobilité ;
- la prévention et la gestion des déchets ;
- l'achat de matériel et de services.

Toutes les autres thématiques et actions, comme la qualité de l'air intérieur, constituent un plus mais ne peuvent être suffisantes pour l'obtention du label.

### Étapes :

1. Tout commence par la charte d'engagement signée par la direction de l'institution candidate, accompagnée du formulaire d'inscription.
2. Une fois sa participation acceptée par Bruxelles-Environnement, le candidat entame les phases d'analyse environnementale et d'élaboration d'un plan d'action pour 3 ans.
3. Le dossier de candidature complet se compose de l'analyse environnementale et du plan d'action.

L'analyse environnementale se concentre à la fois sur les points à améliorer et sur la mise en valeur des bonnes pratiques existant déjà au sein de la structure.

Le candidat dispose alors de deux ans pour introduire son dossier.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement : [www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)